



Un programme de vidange des fosses septiques pour toutes les municipalités de la MRC des Sources!

Asbestos, le 14 septembre 2018 – L'équipe de la MRC des Sources, en accord avec les sept municipalités de son territoire (Asbestos, Danville, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton), procède à l'implantation d'un programme municipalisé de vidange des fosses septiques.

L'objectif de ce programme est d'offrir une vidange régulière à tous les propriétaires d'une installation septique dans le but de maintenir la durabilité de leur champ d'épuration et ainsi réduire considérablement les risques de contamination des eaux souterraines et de surface. Par le fait même, ce service répond aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en plus de s'inscrire dans le contexte du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC des Sources.

Pour mener à bien ce nouveau programme, les sept municipalités ont mandaté la MRC des Sources pour prendre en charge la gestion des vidanges ainsi que le traitement et la valorisation des boues. Les vidanges systématiques des fosses septiques auront lieu aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences saisonnières. Les boues recueillies seront ensuite transportées et valorisées dans un site autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). À noter que la période à laquelle sera effectuée la vidange des fosses septiques sera précédée à chaque fois d'un avis postal. Le calendrier de vidange sera établi à la suite de l'émission du contrat à un entrepreneur.

Ce sont donc approximativement 2 416 propriétaires d'immeubles non raccordés à un réseau d'égout municipal qui recevront sous peu une enveloppe contenant l'ensemble des informations sur le nouveau service offert. « **La MRC des Sources demande la collaboration de chacun des propriétaires pour lui retourner le formulaire à compléter dûment rempli dans l'enveloppe préaffranchie incluse à cet effet, dans les 10 jours suivants la réception.** Cette contribution est essentielle à la réussite de ce programme qui permettra de réduire les sources de nuisance, d'insalubrité et de contamination des cours d'eau, des fossés et de la nappe phréatique », souligne monsieur Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources.

Pour toutes questions reliées à ce nouveau programme, la MRC des Sources vous invite à visiter son site Internet www.mrcdessources.com ou à communiquer au numéro général : 819 879-6661.

-30-

Information et source :

Mari-Ève Lindsay, chargée de projets matières résiduelles et symbiose industrielle, MRC des Sources

Tél. : 819 879-6661, poste 228

Courriel : mlindsay@mrcdessources.com